

EUROPASS

Présentation

L'Union Européenne a mis en place, depuis le 1er février 2005, Europass : un nouvel outil pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi en Europe.

Cet instrument offre aux citoyens l'opportunité de démontrer clairement et facilement leurs qualifications et leurs compétences dans l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Remplaçant le dispositif Europass-Formation, Europass réunit cinq documents pour améliorer la transparence des qualifications. Son but est d'aider la mobilité de tous ceux qui veulent accéder à une formation ou postuler à un travail en Europe.

Bénéficiaires

Toute personne souhaitant communiquer et rendre compréhensible par un tiers ses compétences et qualifications lorsqu'elle est en situation de mobilité (géographique ou professionnelle).

Elle peut par exemple se servir d'Europass au moment de chercher un emploi ou de s'inscrire à un programme d'études ou de formation.

Avantages

Europass garantit la pertinence des compétences et des qualifications ainsi que leur juste appréciation. Il facilite le passage d'un pays ou d'un secteur d'activités à l'autre.

Grâce à Europass, les employeurs identifieront plus aisément les qualifications et compétences des demandeurs d'emploi originaires d'autres Etats membres. Les

responsables de l'enseignement, de la formation et de l'orientation pourront mieux conseiller les personnes intéressées sur les filières et possibilités de formation les plus appropriés.

Contenu du document

Europass se compose de cinq documents :

- **Le curriculum vitae (CV) Europass** aide à présenter les informations concernant les qualifications et les compétences.
Toute personne peut remplir en ligne le CV sur le portail Europass (voir au verso).
- **L'Europass-mobilité** dresse la liste de toutes les périodes d'apprentissage accomplies à l'étranger (stage en entreprise, semestres d'étude à l'université ou toute autre expérience de formation).

- **L'Europass supplément au diplôme** fournit des informations concernant les niveaux que le titulaire a atteints dans l'enseignement.
- **Le Passeport de langues Europass** donne aux citoyens la possibilité de présenter leurs aptitudes linguistiques. Celui-ci peut être rempli à partir du portail Europass.
- **L'Europass-supplément au certificat** décrit les compétences et les qualifications correspondant à un certificat de formation professionnelle.

Contacts

La mise en œuvre d'Europass relève dans chaque pays d'un Centre National Europass qui en assure la promotion et coordonne les activités. La France a missionné l'Agence Europe Education Formation France (2E2F) : www.europass-france.org

Relais académique de Poitou-Charentes :

- **Contact "EMPLOI" :**

Cécile Audineau
Région Poitou-Charentes
Maison de la Région
15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575
86000 POITIERS
Tél : 05 49 55 77 00

- **Contact "EDUCATION" :**

DARIC de Poitiers - Rectorat
BP 625 - 5 cité de la Traverse
86022 POITIERS
Tel : 05 49 54 72 06

- **Contact "AGRICULTURE" :**

DRAAF Poitou-Charentes
20 rue de la Providence - BP 537
86020 POITIERS CEDEX
Tel : 05 49 03 11 62

En savoir plus

Un portail www.europass.cedefop.eu.int et un site internet national www.europass-france.org permettent de coordonner et d'accéder facilement aux différents réseaux d'orientation et d'information sur la mobilité en Europe.